ANNEXE A1

Adresse:

252, rang 6 Saint-Rosaire No de lots:

4 477 433, 4 477 436, 4 793 834, 4 793 835

INCLUSIONS

- Cuisinière au bois
- Bibliothèque
- Équipement d'étable
- Bureau de travail au RDC
- Panneaux de fibrociment
- Feuilles de tôle dans le garage
- Serre avec toile bleu
- Abri forestier dans le boisé
- Laveuse à linge du sous-sol

EXCLUSIONS

- Élévateur de voiture
- Compresseur à air
- Récoltes, inventaires

Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur

DÉCLARATIONS DU VENDEUR:

PROJET DE LOI NO.86:

Cette propriété fait partie des propriétés où le projet de loi 86 est en vigueur. Afin d'en faire l'achat, certaines règles s'appliquent. L'acheteur a donc **10 jours** suivant l'acceptation de la promesse d'achat afin de démontrer officiellement au vendeur qu'il est en mesure d'acheter la propriété en suivant la règlementation ministérielle (soit en son nom personnel ou prouver qu'il est producteur agricole) et s'assurer que la destination qu'il souhaite en faire soit autorisée. Si l'acheteur est dans l'impossibilité de démontrer le tout dans les délais, le vendeur pourra rendre la présente promesse d'achat nulle et non avenue pour cette raison. Il devra en aviser l'acheteur par écrit, dans les <u>5 jours</u> suivants l'expiration du délai mentionné ci-dessus. La présente promesse d'achat deviendrait alors nulle et non avenue à compter du moment de la réception, par L'ACHETEUR, de l'annulation.

- 1. GARANTIE LÉGALE : La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
- 2. INCLUSIONS: Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
- 3. VENTE TAXABLE : La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable).

- **4. RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE :** La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
- 5. SUPERFICIE: Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation ou piquetage pour cette vente. L'acheteur s'en déclare satisfait.
- 6. TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ: L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document: Transfert de responsabilité: Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toutes responsabilités face à ce transfert et l'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits.
- 7. ZONAGE AGRICOLE: L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujetti à certaines dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.
- **8. SUPERFICIE**: Les superficies en culture et en bois proviennent du plan d'aménagement forestier 2019. Les superficies sont vendues telles que vues sans garantie de superficie.
- **9. CRÉDIT DU MAPAQ**: Pour le montant des taxes municipales, s'il y a un crédit de taxes du MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes affiché par le courtier.
- 10. DÉNOMBREMENT : Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles. Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.
- 11. ZONE HUMIDE : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
- 12. SERVITUDES: Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution et une servitude consentie en faveur de la compagne "Shawinigan Water & Company Ltd" suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, sous le numéro 94610. Cette servitude n'est pas située.

- 13. FOSSE SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION: La fosse septique et le champ d'épuration sont conçus pour 4 chambres ou pour une capacité de 850 gallons. Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
- **14. POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES:** Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
- **15. PUITS | EAU :** Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
- 16. SUGGESTION: ASSURANCES AGRICOLES (appelez votre courtier rapidement)

Petit rappel : Avoir une assurance agricole demande plus de temps qu'une assurance résidentielle. De ce fait, vous devrez rapidement contacter vos assurances agricoles et ne surtout pas attendre à quelques jours avant la signature chez le notaire car vous pourriez ne pas respecter vos délais. N'oubliez pas qu'afin d'avoir le déboursé pour votre prêt, l'institution financière exigera une preuve écrite d'assurance agricole. Si vous n'avez pas la preuve d'assurance, l'institution financière ne voudra pas vous prêter et la signature pourrait être compromise. Il est donc de la responsabilité de l'acheteur de se prévaloir d'une assurance agricole dans les délais. Appelez votre courtier d'assurance rapidement.

Date: 10-04-2025

Par la présente, je déclare	avoir pris connaissance d	e ce document et m'en déclare	r satisfait.
PA			
Acheteur 1	Date	Vendeur 1	 Date
Acheteur 2	Date	Vendeur 2	

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.

Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles

DEN.	TIFICATION DES PARTIES	
	Nom (individu ou entreprise) :	
N 1 EUR	Adresse :	Ville :
SECTION 1 LE VENDEUR	Code postal : Téléphone :	
SEC.	Courriel : Pour les entreprises :	
_	Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat :	
	Ci-après nommé le « vendeur »	
	Nom (individu ou entrentise)	
R	Nom (individu ou entreprise) :	
SECTION 2. ACQUÉREUR	Adresse:	
CTIC	Code postal : Téléphone :	
SE L'AC	Courriel :	
	Ci-après nommé l'« acquéreur »	
Cianr	ès collectivement nommées les « parties »	
•		
	FION 3. OBJET DU CONTRAT dérant que l'acquéreur achète du vendeur le(s) lot(s) numéro(s)	
Consid	terant que l'acquereur achète du vendeur le(s) lot(s) numero(s)	
du ca	dastree la transaction a eu lieu devant le notaire (nom)	
	te du	
	dérant que le vendeur (ou les propriétaires pré	
enver	s	(l'« Agence ») à ne pas détruire les
	e le montant de l'aide financière versée, et que cet engagement a é	
En co	nséquence, le présent contrat vise à transférer ces obligations à l'	acquéreur, lequel en a pris connaissance aux fins
du pr	ésent contrat.	
	TION 4. OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR	
L'acqu	uéreur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de v actées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéa	vente de la propriete, a assumer les obligations int, envers l'Agence, soit de :
	iller à la protection des investissements sylvicoles décrits au	
	gagements; mbourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en p	partie de l'aide financière versée, advenant la
	struction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avar	
	uéreur s'engage à respecter les conditions et les fins de l'utilisatio ccordée par l'Agence.	n pour lesquelles cette participation financière a
avant	le cas de l'aliénation par l'acquéreur, par vente ou autrement, de : la date d'échéance de l'engagement, l'acquéreur s'engage à in at, et à obtenir son engagement à les respecter.	es investissements sylvicoles décrits au tableau 1 former le futur acheteur des obligations de ce
échéa qui p	le cas où l'Agence refuserait de libérer de ses obligations le v ant, l'acquéreur s'engage à indemniser le vendeur, ou les propriéta ourrait lui être réclamée par l'Agence pour la destruction des inve	aires précédents le cas échéant, de toute somme stissements sylvicoles identifiés au tableau 1, de



des suites de cette destruction.

ab	leau	1	:	Descript	ion	des	investi	issem	ents	syl	vicol	es
_			_					_	_			

Numéro de prescription sylvicole	Code de travaux	Aide financière	Date d'octroi	Échéance des
(et rapport d'exécution)	(description, à titre indicatif)	versée (\$)	a octroi	engagements
		4		
ote pour annexer des informations s	umplémentaires au tableau 1 a	u la ramplacar :		
ote pour annexer des informations s	uppiementaires au tableau 1 o	u le remplacer		
ECTION 5. TRANSMISSION DES				
acquéreur consent à ce que le vend				oarties à l'Agend
rsque la transaction sera officialisée				
rsque les parties sont des compag	nies ou des propriétés collect			e les résolutio
ésignant le représentant autorisé à si	gner les documents soient égale			
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce	gner les documents soient égale que le présent contrat puisse ê	tre signé sur des ex	emplaires sé	parés, incluant e
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p	gner les documents soient égale que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée	tre signé sur des ex ou PDF sont don	emplaires sé c acceptées	. Chacun de c
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p	gner les documents soient égale que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée	tre signé sur des ex ou PDF sont don	emplaires sé c acceptées	. Chacun de ce
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des ex ou PDF sont don tueront ensemble u	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des ex ou PDF sont don	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des ex ou PDF sont don tueront ensemble u	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p xemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exo ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p cemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu)	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exo ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
esignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p emplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu)	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exo ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p cemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu)	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exi ou PDF sont don tueront ensemble u u)	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p kemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) (date) e vendeur ECTION 7. APPROBATION DE I	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exi ou PDF sont don tueront ensemble u u) ate)	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
esignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p cemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) (date) e vendeur ECTION 7. APPROBATION DE I	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exi ou PDF sont don tueront ensemble u u) ate) quéreur	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si, es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures parente et et et en origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) (date) L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence.	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exi ou PDF sont don tueront ensemble u u) 	emplaires sé c acceptées n seul et mê	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures p cemplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) e vendeur ECTION 7. APPROBATION DE I L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'A	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exicou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmis s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss	e dans un a	. Chacun de come contrat.
ésignant le représentant autorisé à si, es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures parties sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) e (date) e vendeur SECTION 7. APPROBATION DE IL L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exicou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmis s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss	e dans un a	. Chacun de come contrat.
esignant le représentant autorisé à si es parties et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures parties sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) e vendeur ECCTION 7. APPROBATION DE IL L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Aconsidérant que l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté l'Considérant que l'acquéreur accepte	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exicou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmis s. Dans ce cas, les parties. estruction d'investisse e aide financière de lu vendeur et des parties parties parties parties de lu vendeur et des parties pa	emplaires sé c acceptées n seul et mê e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence.	eutre documen pas à contacte
esignant le représentant autorisé à signatures et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures parente de l'Agence et en origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) e vendeur ECTION 7. APPROBATION DE IL L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'actionsidérant que l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté le considérant que l'acquéreur accepte echéant concernant la protection des en conséquence, l'Agence libère le	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti L'acc L'acc AGENCE transfert de responsabilités o démarches au nom des partie Agence le contrat signé par les p té reconnu en défaut dans la de es conditions d'attribution d'une d'assumer les responsabilités o investissements sylvicoles ident vendeur, et les propriétaires p	tre signé sur des exicou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmis s. Dans ce cas, les parties. struction d'investisse aide financière de lu vendeur et des prifés au tableau 1. précédents le cas é	emplaires sé c acceptées n seul et mê e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence. propriétaires	autre documen pas à contacte icoles sur un aut précédents le c
esignant le représentant autorisé à signatures et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures premplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu)	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti	tre signé sur des exi ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmis s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de lu vendeur et des prifés au tableau 1. orécédents le cas é tableau 1 et recc	emplaires sé c acceptées n seul et mêr e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence. propriétaires achéant, de	autre documen pas à contacte icoles sur un aut précédents le c
ésignant le représentant autorisé à signatures et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures parties sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Aconsidérant que l'acquéreur n'a pas é	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires constination de la tous ces exemplaires constination de la tous ces exemplaires constination de la contrat signé par les partiers conditions d'attribution d'une d'assumer les responsabilités de la signature de l'acte de la signature de	tre signé sur des exi ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmis s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de lu vendeur et des prifés au tableau 1. orécédents le cas é tableau 1 et recc	emplaires sé c acceptées n seul et mêr e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence. propriétaires achéant, de	autre document pas à contacte dicoles sur un autre précédents le contacte document pas à contacte dicoles sur un autre précédents le contacte de conta
esignant le représentant autorisé à signatures et l'Agence consentent à ce ersion numérisée. Les signatures premplaires sera réputé être un origin ECTION 6. SIGNATURES (lieu) (date) ECTION 7. APPROBATION DE I L'approbation de l'Agence pour le directement à un notaire faisant les l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence. Le notaire transmettra à l'acquéreur n'a pas é ot boisé ou de ne pas avoir respecté l'aconsidérant que l'acquéreur accepte chéant concernant la protection des in conséquence, l'Agence libère le elatives à la protection des invest esponsable de celles-ci à partir de la	gner les documents soient égale e que le présent contrat puisse ê ar envoi de copie numérisée al et tous ces exemplaires consti de tous ces exemplaires consti le (da L'acc. AGENCE Transfert de responsabilités et démarches au nom des parties Agence le contrat signé par les puté reconnu en défaut dans la de les conditions d'attribution d'une d'assumer les responsabilités cinvestissements sylvicoles ident vendeur, et les propriétaires puissements sylvicoles inscrits au date de la signature de l'acte de	tre signé sur des exi ou PDF sont don tueront ensemble u u) quéreur peut être transmis s. Dans ce cas, les parties. struction d'investiss e aide financière de lu vendeur et des prifés au tableau 1. orécédents le cas é tableau 1 et recc	emplaires sé c acceptées n seul et mêr e dans un a parties n'ont sements sylvi l'Agence. propriétaires achéant, de	autre documen pas à contacte icoles sur un aut précédents le c

L'Agence

Version du 9 juillet 2019

CPTAQ Vue aérienne

Adresse:
252, 6^e rang
Saint-Rosaire (Qc)
G0Z 1K0

Lots: 4477433, 4477436, 4793834, 4793835



Aspects légaux :

- 1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
- 2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
- 3. Source: https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/?

Milieu Humide

Adresse: 252, 6^e rang Saint-Rosaire (Qc) GOZ 1KO

Lots: 4477433, 4477436, 4793834, 4793835



Aspects légaux :

- 1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
- 2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
- 3. Source: https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/